

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 8 avril 2022

DÉLIBÉRATION N° **CD-2022/04/08-4/01****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220408-lmc100000023553-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 14/04/2022

Réception Préfet : 14/04/2022

Publication RAAD : 14/04/2022

Commission n° 4 – Solidarités
Rapporteur : COZIC Bernard

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : SOSINSKI Sandrine

OBJET : Conclusion du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le gestionnaire d'Etablissements Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes : la Fondation Diaconesses de Reuilly.

Les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) des Etablissements Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) constituent progressivement la trame des relations institutionnelles et financières entre ces établissements et le Département.

Les CPOM sont régis par la loi 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement. Conclues pour une durée de 5 ans renouvelables, ils se substituent progressivement aux conventions tripartites.

Les 115 EHPAD du territoire sont destinés à entrer sous ce régime du CPOM selon un calendrier élaboré avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) avec qui le Département partage la compétence en matière d'autorisation, de tarification et de contrôle des établissements.

Il est proposé d'approuver le CPOM du gestionnaire " la Fondation Diaconesses de Reuilly" et les objectifs qui sont fixés à cet opérateur. Ce CPOM couvre les six EHPAD d'Ile-de-France de cet opérateur dont un seul se situe en Seine-et-Marne.

L'EHPAD "Les Acacias" à Mitry-Mory est géré par cette fondation. Il compte 70 places d'hébergement permanent et 2 places d'hébergement temporaire habilitées à l'aide sociale.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU l'arrêté du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé du 3 mars 2017 fixant le contenu du cahier des charges du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens prévu au IV ter de l'article L 313- 12 du Code de l'Action Sociale et des familles pour le financement des EHPAD,

VU la délibération du Conseil général n° 2015/02/1-04/02 en date du 13 février 2015 approuvant le Schéma départemental de soutien à l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées 2015-2020,

VU l'arrêté conjoint du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France et du Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne du 31 décembre 2020, définissant la programmation de la conclusion de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) sur la période 2021-2025,

VU la délibération du Conseil départemental n° 2021/07/01-01 du 1^{er} juillet 2021 désignant Monsieur Jean-François PARIGI, Président du Conseil départemental,

VU la délibération n° 2021/11/19-4/09 en date du 19/11/2021 approuvant la nouvelle trame des Contrats d'Objectifs et de Moyens,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1^{er} : d'approuver le projet de Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) de la Fondation Diaconesses de Reuilly

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ce CPOM au nom du Département.

Article 3 : de prélever les dépenses relatives à ce CPOM sur les crédits qui seront ouverts à l'action « frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées » opération « frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Jean LAVIOLETTE
Mme Claudine THOMAS qui a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne